



## MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2016

**Etaients présents :** Mmes BOUTET Christine (absente en début de séance), METEAU Delphine (Pouvoir de Mr MOINARD David), PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM. AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (absent en début de séance), HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

**Excusé :** Mr MOINARD David

**Secrétaire :** Mr LELAURE Nicolas

#### **Tarifs assainissement 2017**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'assainissement pour 2017 soit 33,96€ pour l'abonnement annuel et 0 € 57 pour la redevance au m3.

Arrivée de Mr GABORIAU Sébastien

#### **Taxe d'aménagement**

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le conseil municipal est invité à délibérer sur la taxe d'aménagement (TA) pour fixer les taux applicables. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'instauration sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1%, sans augmentation, et d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

#### **Assainissement collectif : contrôle de conformité des branchements lors de transactions immobilières**

Le Conseil Municipal décide de rendre obligatoire les contrôles de conformité des branchements d'assainissement collectif lors de transactions immobilières par la Nantaise des Eaux pour un montant de 128 € 67 TTC et le re-contrôle à 64 € 36 TTC (11 voix pour – 3 abstentions).

Arrivée de Mme BOUTET Christine

#### **Conseil Départemental : Remplacement des abris voyageurs**

Le Conseil Municipal accepte la convention avec le Conseil Départemental pour le remplacement de l'abri bus du Bourg pour une durée de 12 ans (12 voix pour – 3 abstentions).

#### **CCVSA : Marché assurances choix des prestataires**

Suite à la mise en concurrence des contrats d'assurances avec le groupement de commandes de la CCVSA, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la MAIF pour un montant de 3 086 € 06 pour les assurances multirisques et 1 152 € 33 pour la flotte automobile.

#### **Aide au BAFA d'un agent technique non titulaire**

Mr Le Maire informe que l'agent actuellement AVS, participe aux TAPS 2 h/semaine et est bénévole pendant l'année scolaire pour l'aide aux devoirs. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (1 voix contre – 4 abstentions – 10 voix pour) accepte le versement de la somme de 200 € directement à l'organisateur du BAFA.

#### **Questions et informations diverses**

- Après concertation, la situation s'étant améliorée sensiblement, la création d'une régie pour stationnements gênants est en sursis. Il est proposé d'ajouter des bandes jaunes du côté du regroupement scolaire afin d'interdire le stationnement devant ou chez les particuliers. Des arrêts minutes sont à l'étude à proximité de l'école ainsi que la mise en place d'un panneau pour stationnement minute en dehors des heures d'entrée et de sortie d'école à côté de la place handicapé sur le parking de l'entrée. Il est demandé que les parents d'élèves mal stationnés à proximité de l'école soient convoqués en mairie.

Monsieur Le Maire informe que

- La table de tennis de table a été livrée à l'école
- Le bail de la boulangerie est reconduit par tacite reconduction jusqu'à fin janvier 2019
- La commission animations se réunira le vendredi 18 novembre à 18h30
- Le café de Souil intéresse une personne qui souhaite le rouvrir prochainement
- Le goûter du CCAS aura lieu le samedi 29 octobre 2016 (inscription obligatoire en mairie)
- Le conseil de communauté de la CCVSA aura lieu le lundi 24 octobre à 19 h à la salle des fêtes.
- La Sainte Barbe aura lieu à la salle des fêtes le samedi 10 décembre 2016 en fin d'après-midi.

Mme METEAU informe que Mr GAUDIN, boulanger, signale une mauvaise isolation du fournil. Des devis d'isolation ont déjà été demandés et seront étudiés par la commission bâtiments.

Mr THEBAULT André demande à la commission voirie de réfléchir pour le programme de l'an prochain, une commission aura lieu prochainement.

Mme PEPIN Christelle propose d'installer 2 bancs en pierre à l'emplacement de l'ancien monument aux morts.

Mme PEPIN Christelle demande le nombre de bouteilles de jus de pomme à réaliser pour le compte des festivités de la commune. Il est décidé d'en faire 50 pour nos manifestations diverses, le paiement sera mandaté directement au site de FOUSSAIS PAYRÉ.

Mr GABORIAU Sébastien informe que

- l'éclairage « rue Edouard Savineau » ne fonctionne pas malgré la maintenance du début de semaine. Une relance auprès du prestataire va être faite.
- l'éclairage de l'école est en permanence allumé, il serait judicieux de revoir le système de fonctionnement. Nicolas LELAURE en prend bonne note.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 octobre 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 octobre 2016

Le Maire,  
Christian HENRIET

